

REGLEMENT SPÉCIFIQUE DU CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL MINIBASKET

Adopté par le Comité Directeur du 25 avril 2025

Sommaire

Titre I

Article 1

Article 2

Titre II

Article 3

Article 4

Article 5

Article 6

Article 7

Article 8

Article 9

Article 10

Titre III

Article 11

Article 12

Article 13

Article 14

Article 15

Article 16

Article 17

Article 18

Organisation du championnat et les engagements

- Organisation du championnat

- Engagements

Règles de jeu

- Le jeu

- Dimensions et équipements

- Le coach, les joueurs et les arbitres

- Règles de chronométrage

- Valeur d'un panier réussi – résultat de la rencontre

- Remplacement et présence sur le terrain

- Violations

- Fautes

Dispositions particulières

- Défense

- Remise en jeu

- Détection

- Ateliers

- Réclamation

- Résultats

- Horaires des rencontres

- Arbitrage

Annexe :

- Condensé des règles MiniBasket

Annexes disponibles sur le site du Comité :

- Guide pour réussir une rencontre MiniBasket

- Les ateliers d'avant match en U9 et U11

TITRE I. ORGANISATION DU CHAMPIONNAT ET LES ENGAGEMENTS

Article 1. Organisation du championnat

1 - Première Phase de championnat : phase 1 et phase 1 bis

Chaque poule est composée de quatre équipes maximum (engagement mi-septembre pour un début de championnat le 1^{er} week-end d'octobre) ou de 6 équipes maximum (engagement fin août pour un début de championnat en même temps que les autres équipes jeunes) réparties en fonction des engagements effectués sur la plateforme et respectant au maximum la proximité géographique des groupements sportifs. En collaboration avec la Commission Sportive, la Commission MiniBasket est responsable de la composition des poules.

Les matchs de la première phase se déroulent uniquement par des matchs allers et sans dates de report durant le mois d'octobre.

2- Deuxième Phase de championnat

Chaque poule est composée de six équipes maximum réparties en fonction des résultats de la première phase et respectant au maximum la proximité géographique des groupements sportifs. En collaboration avec la Commission Sportive, la Commission MiniBasket est responsable de la composition des poules.

De nouvelles équipes peuvent s'engager lors de cette phase via la plateforme des engagements avant la dernière journée de la première phase.

Les matchs de la deuxième phase se déroulent uniquement par des matchs allers et avec une date de report en fonction du calendrier sportif.

3- Troisième Phase de championnat

Chaque poule est composée de six équipes maximum réparties en fonction des résultats de la première et deuxième phase et respectant au maximum la proximité géographique des groupements sportifs. En collaboration avec la Commission Sportive, la Commission MiniBasket est responsable de la composition des poules.

De nouvelles équipes peuvent s'engager lors de cette phase via la plateforme des engagements avant la dernière journée de la deuxième phase.

Les matchs de la troisième phase se déroulent par des matchs allers et retours et avec des dates de reports établies en fonction du calendrier sportif.

4- Organisation des montées / descentes

Dans les compétitions MiniBasket, le système de montées/descentes dépend :

- Du classement au sein de la poule
- Des écarts de points lors des matchs
- Des demandes des groupements sportifs en cours de saison
- De la volonté d'assurer une proximité géographique entre les clubs (non valable en U11 D1 et D2)

La Commission MiniBasket se réserve le droit de faire monter ou descendre des équipes de plus d'une division si elle estime que l'engagement dans la poule précédente n'est pas en adéquation avec le niveau réel de l'équipe.

Article 2. Engagements

1 – Engagement en phase 1 et phase 1 bis

Les groupements sportifs peuvent engager des équipes U9 et U11 via la plateforme. La date limite des engagements pour la phase 1 et la phase 1 bis est prévue trois semaines avant la première journée de chaque championnat. La première journée de championnat est établie en fonction du calendrier sportif.

Aucun engagement ne sera accordé en phase 1 bis pour des équipes voulant évoluer en D1 ou en D2.

2 – Engagement en deuxième et troisième phase

Les groupements sportifs peuvent engager de nouvelles équipes U9 et U11 en cours de saison pour les deuxièmes et troisièmes phases. La date limite de ces nouveaux engagements est fixée à la dernière journée de championnat de la phase précédente, soit via la plateforme ou soit par mail au Comité.

TITRE II. REGLES DE JEU

Article 3. Le jeu

1- Le MiniBasket

Le MiniBasket est un jeu basé sur le Basketball, pour garçons et filles ayant maximum dix ans dans l'année où la compétition commence. Il concerne la catégorie U9 (7 et 8 ans) et U11 (9 ans et 10 ans).

2 – Définition

L'objectif de chaque équipe est de marquer dans le panier de l'adversaire et d'empêcher celui-ci de s'emparer du ballon ou de marquer, dans les limites fixées par les règles du jeu.

Marquer dans son panier n'est pas accepté. Le ballon est donné à l'adversaire sur le côté à hauteur de la ligne de lancer franc.

3 – Règle des 30 points

En MiniBasket l'écart de points entre 2 équipes ne peut excéder 30 points, afin de valoriser l'apprentissage du Basket et non le score. Si l'écart de 30 points est atteint, le score au tableau et sur la feuille de marque est gelé jusqu'à la fin du temps réglementaire.

Article 4. Dimensions et équipements

1 – Le terrain

Le terrain de jeu doit être une surface rectangulaire plane et dure, libre de tout obstacle.

Dimensions : maxi : 28 x 15

Des matchs U9 peuvent être organisés en largeur de terrain à condition qu'un traçage minimum soit visible (lignes extérieures, repères lancers francs, point central).

Les extrémités de terrain devront être sécurisées (exemple : tapis mousse). Le chronométrage des rencontres est indépendant.

Cette possibilité doit garder un caractère exceptionnel.

2 – Les lignes

Ce sont les mêmes que celles tracées sur un terrain de Basketball normal avec, éventuellement, les différences suivantes :

La ligne de lancer franc est tracée à 4.60 m du panneau pour les U11.

Pour les U11 évoluant sur des paniers à 3,05 m, le joueur peut dépasser la ligne de lancer franc après avoir lâché le ballon sans refus de panier, après accord des deux équipes avant la rencontre.

Pour les rencontres des U9, le demi-cercle tracé en pointillé à l'intérieur de la zone restrictive doit être utilisé comme ligne de lancer franc (distance : 2,80 m) ; sinon on placera l'enfant à mi-chemin entre le panier et la ligne des LF. Le but est que l'enfant réussisse à marquer.

Les lignes et la zone de panier à trois points ne sont pas utilisées même si elles existent.

3 – Les panneaux / Les paniers

Chacun des panneaux doit être en bois dur ou en matériau transparent adéquat, de surface plane. Ils peuvent être rectangulaires ou en forme de disque.

Chaque panier comprend l'anneau et le filet. Chacun des deux anneaux doit être à 2,60 m au-dessus du terrain.

Aux niveaux D1 des catégories U11 à partir du 1^{er} janvier de la saison en cours, les deux anneaux doivent être à 3,05 m au-dessus du terrain.

Pour pallier aux 30 points d'écart, les paniers peuvent être montés au cours du match à 3,05 m pour tous les niveaux (D1, D2, D3 et D4) et dès la 1^{ère} phase de championnat, sous réserve de l'accord des deux équipes.

4 – Le ballon

Pour les catégories U11 et U9 : ballon de taille 5

5 – Équipement technique

L'équipement technique suivant doit être à disposition :

- le chronomètre de jeu ;
- la feuille de marque spécifique au MiniBasket ;
- un panneau d'affichage du score ;
- des plaquettes numérotées de 1 à 5 pour indiquer le nombre de fautes personnelles commises par un joueur.

Article 5. Le coach, les joueurs et les arbitres

1 – Les équipes

Chaque équipe doit être composée de 8 joueurs maximum en U11 et U9.

4 joueurs sur le terrain et 4 remplaçants.

Aucun joueur n'a de titre et/ou de fonction de capitaine.

2 – Le coach, les joueurs et les arbitres

Le coach est le responsable de l'équipe. Il donne des conseils aux joueurs du bord du terrain, avec pédagogie et bienveillance. Il est responsable des changements de joueurs.

Pour participer à une rencontre, tous les joueurs doivent être en possession d'une licence FFBB. Avant chaque match, les arbitres réunissent les deux coaches pour situer le degré d'intervention de l'arbitrage et rappeler la règle des 30 points.

Les arbitres s'adaptent alors au niveau de jeu et applique le règlement spécifique au MiniBasket. Toute sanction doit être accompagnée d'une explication.

3 – Tenue des joueurs

Tous les joueurs d'une équipe doivent avoir un maillot de même couleur.

Les maillots doivent être numérotés à partir de 4.

4 – Nombre de participations

Pour tous les joueurs et joueuses U11 et U9 1^{ère} et 2^{ème} année, une seule rencontre est autorisée sur 3 jours glissants, que le joueur soit surclassé ou non.

5 – Dérogations

Dans le cas où une dérogation est validée à un groupement sportif, ce dernier devra présenter à l'équipe adverse l'accord de dérogation lors de chaque rencontre.

Sur la feuille de marque ne pourront être inscrits au maximum que deux licenciés bénéficiant d'une dérogation et ils ne pourront pas être sur le terrain en même temps.

Il existe deux types de dérogations :

1. Dérogation de sexe : Le groupement sportif a la possibilité d'engager une équipe mixte en remplissant la feuille de dérogation qui doit être validée par la Commission Sportive.
2. Dérogation d'âge : Le groupement sportif pourra demander au Bureau Départemental une dérogation d'âge afin de permettre à une joueuse ou à un joueur de participer aux rencontres de la catégorie d'âge immédiatement inférieure. La demande devra être motivée par le Président ou le Secrétaire du groupement sportif. Les dérogations ne concernent que les catégories :
 - U12 pour jouer en U11
 - U10 pour jouer en U9

Article 6. Règles de chronométrage

1 – Temps de jeu / Chronométrage

6 périodes de jeu de 4 minutes chacune.

Intervalle de 1 minute entre chaque période.

Une mi-temps de 5 minutes entre les 3^{ème} et 4^{ème} périodes.

Le temps de jeu est décompté à l'identique du règlement officiel de Basketball.

Arrêt du chronomètre lors d'un panier réussi dans les deux dernières minutes de la rencontre.

Pas de prolongation en U9

2 – Début de la rencontre

En U9, chaque période débute par un entre-deux.

En U11, pour la période 1 et la période 4, l'engagement, en zone avant, est fait par l'équipe qui gagne l'atelier des tirs. Les périodes 2, 3, 5 et 6 débutent par un entre-deux.

En cas d'égalité lors d'une manche de tirs, la période 1 ou 4 débute par un entre-deux.

Les équipes U9 et U11 doivent changer de panier à la mi-temps : début de la période 4.

3 – Temps mort

Chaque coach peut demander un seul temps mort par mi-temps.

1^{ère} mi-temps : périodes 1, 2 et 3 / 2^{ème} mi-temps : périodes 4, 5 et 6.

En U11, pas de temps-mort en prolongation.

Article 7. Valeur d'un panier réussi – résultat de la rencontre

1 – Valeur des paniers

Un panier réussi du terrain compte 2 points.

Un lancer franc réussi compte 1 point.

Pas de panier à trois points (un tir réussi au-delà des 6m25 comptera 2 points).

Le résultat des ateliers qui précèdent le début des rencontres U9 est intégré au score sur la base suivante :

- un atelier gagné = 2 points

- un atelier perdu = 1 point

2 – Résultat

L'équipe qui a marqué le plus grand nombre de points est déclarée gagnante.

En U9, en cas d'égalité au terme de la dernière période, il n'y aura pas de prolongation.

En U11, si le score est nul au terme de la dernière période, une seule prolongation de 2 mn sera jouée. En cas d'égalité au terme de la prolongation, c'est l'équipe qui a obtenu le plus grand score au cumul des 2 ateliers qui remportera la victoire. Il faudra alors ajouter un point sur la feuille de marque pour désigner l'équipe gagnante.

En cas d'égalité au cumul des 2 ateliers, refaire autant d'ateliers de tirs de 3 minutes que d'égalités.

Rappel : en MiniBasket, l'écart de points entre deux équipes ne peut excéder 30 points.

3 – Forfait

Le règlement des forfaits en MiniBasket est le même que celui appliqué pour les Jeunes.

4 – Envoi de la feuille de marque

Le groupement sportif recevant doit obligatoirement déposer la feuille de marque sur la plateforme ComKlub, conformément au règlement sportif.

Article 8. Remplacement et présence sur le terrain

1 – Procédure

Le remplacement peut se faire dès que le chronomètre de jeu est arrêté.

2 – Possibilités de remplacement

Chaque joueur devra participer à un minimum de 2 périodes complètes lors des 4 premières périodes. Pendant ces 4 premières périodes, les remplacements ne seront pas autorisés sauf en cas de blessure. Lors des 2 dernières périodes, les remplacements sont autorisés sur tout coup de sifflet de l'arbitre.

Article 9. Violations

1 – Joueur hors des limites du terrain – ballon hors des limites du terrain

Un joueur est hors-jeu lorsqu'il touche le sol SUR ou EN DEHORS des limites du terrain.

Le ballon est hors-jeu lorsqu'il touche un joueur ou toute autre personne hors-jeu, le sol ou tout autre objet SUR ou EN DEHORS des limites du terrain.

2 – Dribble

Dribbler est l'action de faire rebondir le ballon au sol à l'aide d'une seule main.

Tout dribble irrégulier (dribble à deux mains, reprise de dribble, porter de balle) est sanctionnable.

3 – Le marcher

Le marcher est le déplacement illégal d'un ou des deux pieds dans n'importe quelle direction.

4 – Trois secondes

Pas d'application de la règle en U9.

En U11 : Un joueur ne doit pas rester plus de trois secondes dans la zone restrictive adverse quand son équipe contrôle le ballon.

5 – Cinq secondes

Pas d'application de la règle des 5 secondes en MiniBasket.

6 – Huit secondes

Pas d'application de la règle des 8 secondes en MiniBasket.

7 – Vingt-quatre secondes

Pas d'application de la règle des 24 secondes en MiniBasket.

8 – Retour en zone arrière

Pas d'application de la règle en U9.

En U11 : Une équipe qui contrôle le ballon dans sa zone avant ne doit pas le ramener dans sa zone arrière.

9 – Ballon tenu – flèche d'alternance

Le ballon est tenu lorsque plusieurs adversaires le tiennent fermement.

Catégorie U 9 :

- si un défenseur tente d'arracher (ou de taper) le ballon des mains d'un attaquant, le ballon est redonné, sur la touche, à l'équipe attaquante ;

- dans les autres cas : ballon attrapé en même temps par deux joueurs (cas d'un rebond ou d'un ballon qui roule au sol), la règle de l'alternance s'applique.
- Pousser le ballon dans le dribble est autorisé.

Catégorie U11 : application de l'alternance sans restriction en cas de ballon tenu.

La flèche d'alternance est remise à zéro à chaque fin de période.

Article 10. Fautes

1 – Définition

Une faute est une infraction aux règles impliquant un contact personnel avec un adversaire. Elle est inscrite au compte du joueur fautif et sanctionnée selon les règles.

2 – Différentes fautes personnelles

L'obstruction : contact personnel illégal qui empêche la progression d'un adversaire, avec ou sans ballon.

Charger : contact personnel d'un joueur, avec ou sans ballon, qui pousse ou tente de passer en force contre le torse d'un adversaire.

Le marquage illégal par derrière : contact personnel par derrière d'un défenseur avec un adversaire.

Tenir : contact personnel avec un adversaire qui restreint sa liberté de mouvement. Ce contact peut se produire avec n'importe quelle partie du corps.

Usage illégal des mains : se produit quand un joueur, en position de défense, place et maintient sa ou ses mains en contact avec un adversaire, avec ou sans ballon, pour empêcher sa progression.

Pousser : contact personnel avec n'importe quelle partie du corps qui se produit lorsqu'un joueur déplace ou tente de déplacer en force un adversaire qui a ou n'a pas le contrôle du ballon.

3 – Sanctions

Faute commise sur un joueur qui n'est pas dans l'action de tirer :

- le jeu reprendra par une remise en jeu de l'extérieur du terrain, par l'équipe non fautive, du point le plus proche de l'infraction.
- Faute commise sur un joueur qui est dans l'action de tir :
- si le panier n'est pas réussi, deux lancers francs seront tirés ;
- si le panier est réussi, un lancer franc sera tiré.

4 – Faute antisportive

Une faute antisportive est une faute commise délibérément par un joueur ne jouant pas le ballon ou provoquant un contact excessif sur un adversaire.

Dans le cas d'un tel comportement, l'arbitre pourra demander un changement. Le joueur devra sortir du terrain jusqu'à la fin de la période. Il sera remplacé. Il pourra revenir en jeu.

5 – Faute technique

Une faute technique est une faute sans contact qui sanctionne des termes irrespectueux, vers un joueur, vers l'arbitre.

Dans le cas d'un tel comportement, l'arbitre pourra demander un changement. Le joueur devra sortir du terrain jusqu'à la fin de la période. Il sera remplacé. Il pourra revenir en jeu.

Elle sanctionne également un coach qui pénètre sur le terrain ou qui n'aurait pas une attitude sportive (réparation : ballon redonné à l'adversaire).

6 – Faute disqualifiante

Tout comportement antisportif flagrant d'un coach est passible d'une faute disqualifiante.

Réparation : ballon redonné à l'adversaire.

Pas de faute disqualifiante "joueur" en MiniBasket.

7 – 5 fautes par joueur

Un joueur ayant commis cinq fautes doit quitter le jeu.

8 – Les fautes d'équipe

En MiniBasket, le cumul des fautes par équipe n'existe pas (ni par période de jeu, ni par mi-temps), il n'y aura donc pas de réparation possible.

TITRE III. DISPOSITIONS PARTICULIERES POUR U11 ET U9.

Article 11. Défense

Défense homme à homme – fille à fille

Afin de répondre aux objectifs de développement du joueur, en MiniBasket la défense homme à homme – fille à fille est obligatoire sur tout le terrain (défense en ligne milieu de terrain interdite).

Article 12. Remise en jeu

Lors des remises en jeu en zone arrière, l'arbitre ne touche pas la balle sauf en cas de faute ou de retour en zone (U11).

Article 13. Détection

En U11 les coachs doivent, à la fin de la rencontre, remplir au recto de la feuille de marque le cadre réservé à la détection des potentiels

Article 14. Ateliers

Une rencontre de MiniBasket débute par des ateliers qui sont spécifiques à chaque catégorie et sont présentés dans l'annexe « Les ateliers d'avant match en U9 et U11 ».

Article 15. Réclamation

Aucune réclamation n'est admise en ce qui concerne les rencontres de la catégorie "MiniBasket" : U9 et U11.

Article 16. Résultats

Il n'y a pas de classement en U9.

Il n'y a pas de titre de champion départemental attribué en U9 et U11.

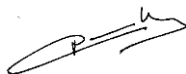
Article 17. Horaires des rencontres

Pour les U9 et U11, on doit tenir compte de l'éloignement de l'équipe adverse pour déterminer l'horaire de la rencontre.

Article 18. Arbitrage

Possibilité de faire arbitrer en U11 les joueurs du banc de touche avec les deux arbitres de la rencontre avec pour mission de siffler les sorties de balle.

Philippe NICOLAS
Président



Marc LEGEAY
Secrétaire Général



Les annexes suivantes sont disponibles sur le site du Comité :

- Guide pour réussir une rencontre MiniBasket
- Les ateliers d'avant match en U9 et U11

CONDENSE DES REGLES

MINIBASKET

	U9	U11
1- Dimensions et équipement		
Ballon	Taille 5	
Ligne des lancers-francs	2 m 80 (pointillés)	4 m 60
2- Les joueurs et l'entraîneur		
Nombre maximum de joueurs sur le terrain	4	
Nombre maximum de joueurs sur la feuille de marque	8	
3- Règles de chronométrage		
Temps de jeu	6x4 minutes	
4- Valeur d'un panier réussi		
Lancer franc	1 point	
Tir dans la zone à 2 points	2 points	
Tir derrière la ligne à 3 points	2 points (pas de tir à 3 points)	
5-Résultat de la rencontre		
Score nul	Possible	Non
		1- Prolongation de 2 minutes
		2-Si égalité après prolongation, le cumul des points des ateliers de tirs donne la victoire
		3-Si égalité au cumul des ateliers de tirs, refaire une manche
6- Remplacement - Présence sur le terrain		
Présence sur le terrain	Au moins 2 périodes complètes pendant les 4 premières périodes	
Remplacement possible après chaque coup de sifflet	Pendant la période 5 et 6	

7- Violations		
3 secondes	Non	Oui
5 secondes	Non	Non
8 secondes	Non	Non
24 secondes	Non	Oui
Retour en zone arrière	Non	Oui
Ballon pris des mains, ou tapé dans le cas d'un ballon tenu par l'attaquant	Non	Oui
	<i>Possibilité de prendre le ballon dans le dribble</i>	
8- Fautes		
Lancer-franc après faute sur le tireur	Oui	
Faute technique	Oui	
Faute disqualifiante	Non	
Faute anti-sportive	Oui - demander un remplacement de joueur	
5 fautes éliminatoires	Oui	
Fautes d'équipe	Non	
9- Défense		
Homme à homme / Fille à Fille	Obligatoire tout terrain	
Défense milieu de terrain en ligne	Interdite	
10- Écart de points		
30 points maximum Si l'écart de 30 points est atteint malgré les adaptations pédagogiques mises en place	<u>Arrêt du comptage sur la feuille et au panneau d'affichage</u>	
11- Détection		
Devant la feuille de match à remplir	Par les entraîneurs à la fin de la rencontre	
12- Ateliers		
Échauffement	Avant match	Manche 1 : avant match Manche 2 : à la mi-temps
13- Entre deux		
Au début des 6 périodes	Oui	Période 2,3,5 et 6

14- Arbitrage	
Lors des remises en jeu en zone arrière, l'arbitre ne touche pas le ballon sauf en cas de faute ou de retour en zone (catégorie U11)	Oui
Entre deux (catégorie U9)	La règle s'applique en cas de rebond ou ballon au sol quand 2 adversaires le contrôlent en même temps